

B.L.E. - CIVAM Bio Euskal Herri

32, Rue de la Bidouze - 64120 Saint Palais

Tel: 05 59 65 66 99 / Mail: ble-arrapitz@wanadoo.fr

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nous vous invitons à examiner la loi relative aux Certificats d'Obtention Végétale (COV) et à vous engager à nos côtés pour exiger la libération des semences de ferme et paysannes.

Je soussigné, M Stéphane Bernard,

m'engage à défendre le droit des agriculteurs d'utiliser et d'échanger librement les semences issues de leurs propres récoltes de toutes les espèces, sans reversement d'aucune taxe aux semenciers déjà rémunérés par la vente de leurs semences commerciales.

Par cet engagement, je refuse de valider la privatisation du vivant,

Je m'engage à mettre tout en œuvre dans mon actuel (ou futur) mandat d'élu pour abroger la loi n° 2011-1843 du 8 décembre 2011 relative aux ce rtificats d'obtention végétale et voter une loi de reconnaissance positive des droits des agriculteurs sur leurs semences tels que définis aux articles 5, 6 et 9 du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA).

Fait à Bayonne

, le 31/05/2012

Merci de retourner cette lettre complétée par vos soins avant le 3 juin 2012 à l'adresse suivante : BLE - 32 rue de la Bidouze - 64120 SAINT PALAIS.

Cette action est relayée nationalement par le collectif « Semons la biodiversité »